



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
DEEP 1

Affaire suivie par :
Fatou Mbaye
Tél : 01 57 02 63 24
Mél : fatou.mbaye@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Arrêté du 28 mars 2023 relatif au nombre de contrats offerts au titre de l'année 2023, au concours interne exceptionnel de professeur des écoles pour l'académie de Créteil.

Le recteur de l'académie de Créteil,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2022 – 1687 du 27 décembre 2022 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement de professeurs des écoles et de maîtres de l'enseignement privé sous contrat pour les années 2023 à 2026 ;

Arrête

Article 1 :

Le nombre de contrats offerts, au titre de l'année 2023, au concours interne exceptionnel de professeur des écoles est fixé à 23 pour l'ensemble des trois départements de l'académie de Créteil.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Créteil, le 28 mars 2023

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines


David BERAHA